

Jeunes en librairie

Guide Librairies



Illustration : Yigaël



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



> Rappels

Jeunes en librairie est une **action d'éducation artistique et culturelle** qui vise à **faire connaître les acteurs de la chaîne du livre aux élèves de collèges, lycées et centres de formations des apprentis (CFA)**. Cette action s'appuie sur la **librairie indépendante**, vectrice de la rencontre entre les élèves et le livre.

Parmi les objectifs du dispositif :

- **Encourager** les jeunes à **fréquenter** les librairies ;
- **Favoriser** la **rencontre** des jeunes avec les livres ;
- Faire **découvrir** aux collégiens et aux lycéens le **métier de libraire et la librairie** comme espace ludique, de rencontre et d'épanouissement ;
- **Rendre** la **chaîne du livre** plus **lisible** et plus **accessible** ;
- **Remettre** le **livre** au cœur des **outils d'émancipation**.

Comme le stipule l'appel à projet : « Le dispositif Jeunes en librairie finance uniquement les **rencontres entre le libraire et les élèves**. Si les établissements souhaitent prolonger cette opération par des actions complémentaires d'EAC, ils pourront solliciter les dispositifs portés par les différentes collectivités territoriales (Région, Départements) ou par les Rectorats de Montpellier et de Toulouse. »

Bien qu'ils restent très attentifs aux invitations d'auteurs et autrices, et au bon déroulement des projets construits par les établissements, les chargés de mission de L'Agence Unique, Occitanie Culture n'ont pas vocation à prendre part à l'organisation de ces actions complémentaires

> Novembre-décembre

Vous avez reçu par courriel la convention tripartite qui lie l'établissement, votre librairie et l'Agence Unique, Occitanie Culture. Si ce n'est déjà fait, merci de...

1. Relire attentivement cette convention en vous assurant de l'exactitude des informations mentionnées (contacts, coordonnées, etc.).

Merci de signaler au plus vite toute erreur à l'adresse suivante :

jeunesenlibrairie@lagenceunique-occitanieculture.fr

NB : cette adresse est à privilégier pour tout échange relatif au dispositif Jeunes en librairie.

2. Signer la convention et la faire suivre au/à la référent(e) pédagogique qui la renverra à l'Agence Unique, Occitanie Culture une fois signée par le principal ou le proviseur de son établissement.

3. Prendre contact avec le/la référent(e) pédagogique pour organiser et établir le calendrier des deux rencontres, celle de votre visite en classe et celle de la classe dans votre librairie. Le choix des dates et des horaires est à décider avec l'établissement, mais il est essentiel pour le bon déroulement de l'opération d'en informer l'Agence Unique, Occitanie Culture au plus tôt.

> Première rencontre : Visite du/de la libraire en classe

Quand ? D'après les modalités présentes dans l'appel à projet en cours.

> **Proposer**, en concertation avec le référent pédagogique, un **éclairage adapté sur la chaîne du livre**, le **métier de libraire**, de manière à **promouvoir le livre et la lecture selon les objectifs cités plus haut** ;

> Un exemplaire du livret ***Les métiers du livre : Comment ça marche ?*** vous a été envoyé à la rentrée. Cette ressource, adressée en nombre aux établissements partenaires, a permis aux référents pédagogiques de préparer les élèves à votre visite en classe. Il est donc possible, voire souhaitable, de vous **appuyer sur cette ressource pour la partie « chaîne du livre »** de votre intervention.

> Deuxième rencontre : Visite de la classe en librairie

Quand ? D'après les modalités présentes dans l'appel à projet en cours.

En amont de la visite, l'établissement vous transmet la **liste des élèves**. **Créer et imprimer pour chacun un bon d'achat d'une valeur unitaire de 20 euros**.

- Le libraire remet à **chaque élève**, contre signature sur la liste d'émergence transmise par l'établissement, un **bon d'achat d'une valeur de 20 euros**.

→ Les bons d'achat doivent être utilisés pour l'**acquisition d'ouvrages neufs** (les livres d'occasion sont exclus du dispositif)

Il est demandé aux équipes pédagogiques de **laisser toute liberté de choix aux élèves** pour leurs achats en librairie, celles-ci n'ayant pas vocation dans le cadre de ce dispositif à prescrire titres, thèmes ou genres particuliers.

L'Agence Unique, Occitanie Culture appréciera grandement de recevoir un **retour global par courriel sur le déroulement de cette visite**.

A l'issue de la visite des élèves, **la librairie adressera à l'Agence Unique, Occitanie Culture** :

- 1) La **feuille d'émergence signée** par les élèves et le professeur référent ayant reçu un bon d'achat pour son établissement ;
- 2) un **RIB**

Le **règlement par l'Agence Unique, Occitanie Culture** interviendra par **virement, sous un mois à compter de la réception de la facture et de la feuille d'émergence**.

NB : Il n'est pas exclu d'inverser l'ordre des deux visites. Si, pour des raisons d'organisation ou par choix pédagogique, les établissements préfèrent recevoir le/la libraire en classe après la visite de la classe en librairie, c'est une possibilité.

Pour toute question :

jeunesenlibrairie@lagenceunique-occitanieculture.fr

Merci de votre participation !